

Compte Rendu SNPTES du Groupe de Travail Promotions de mars 2021 Groupe 1 (ITRF, Personnels Sociaux et de Santé)

Bonjour à toutes et à tous,

Le Groupe de Travail promotion UL s'est réuni le 16 mars pour l'analyse des dossiers de promotion par Liste d'Aptitude (changement de corps) et par Tableau d'Avancement (TA) des personnels Médicaux-Sociaux et de Santé.

Pour information, les nombres, au niveau national, de possibilité de promotion 2021 par Liste d'Aptitude des personnels ITRF sont maintenant connus :

	POSSIBILITÉS 2021
IGR	32
IGE	179
ASI	87
TECH RF	293

Le point important est la **diminution importante du nombre de possibilités de promotions en ASI** 87 cette année contre 184 en 2020. Cela est dû à la fin du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations). Nous regrettons cette diminution d'autant plus que l'information nous a été transmise après le classement des dossiers de promotion UL en ASI. Le SNPTES soulèvera ce point au prochain GT concernant les ITRF.

Questions des élus SNPTES :

- Est-ce que l'UL a eu la réponse du Ministère concernant la prolongation de 18 mois des élus CPE ?
Le DGS nous répond, qu'il n'y a toujours pas eu de retour du Ministère.
- Est-ce que l'UL connaît le calendrier concernant l'examen des dossiers de promotion par LA des personnels ITRF ?
Le DGS nous indique, qu'il y a un décalage par rapport à celui de l'an dernier, mais qu'aucune date n'a été donnée. On peut espérer un traitement des promotions avant le 15 juin.
- Pouvons-nous avoir des informations concernant la remonté des candidatures d'experts nationaux demandée par le Ministère, dans le cadre de la nouvelle procédure d'examen des dossiers de promotion qui se met en place ?

Il y a eu une centaine de candidatures remontées à la DRH. Vu le nombre, l'UL a souhaité faire une sélection et n'a fait remonter au Ministère qu'une trentaine de candidatures en veillant à ce que chaque filière et chaque BAP soit représentée. Tous les candidats seront tenus informés de la suite donnée à leur candidature. Le DGS n'a pas plus d'information concernant la procédure qui va être mise en place pour l'examen des dossiers de promotion par le Ministère.

Les critères pris en compte pour l'appréciation des dossiers

Dans son travail d'examen des dossiers, le SNPTES s'est appuyé principalement sur les 2 critères énoncés dans la circulaire de gestion :

- la prise en compte de la valeur professionnelle de l'agent et de son engagement en nous appuyant sur une analyse fine des éléments relatés dans son dossier : la cohérence des rapports d'aptitude professionnelle et l'entretien professionnel, le CV et les organigrammes fonctionnel et hiérarchique. Les principaux éléments considérés sont les compétences, l'étendue des responsabilités et l'environnement professionnel.
- le parcours professionnel de l'agent : les formations suivies, le mode d'accès au corps, l'évolution de compétences et des responsabilités.

L'ancienneté n'intervient que pour départager deux dossiers jugés de même valeur. Pas d'information à ce jour sur le nombre de possibilité de promotion.

Promotion par Liste d'Aptitude (LA) 2021 des personnels Médicaux Sociaux et de Santé :

LA CTSSAE :

2020 : 0 dossier remonté sur 0 promouvable.

2021 : 0 dossier remonté sur 1 promouvable.

Pas de dossier remonté cette année

Promotion par Tableau d'Avancement (TA) 2021 des personnels Médicaux Sociaux et de Santé :

TA ASSAE CS:

I. Baptista nous informe qu'il est proposé de traiter le dossier promotion en CS des ASSAE, bien que suite au PPCR il y ait **fusion des grades de CN et CS ASSAE**. Le rectorat encore sollicité le matin même n'a pas fourni d'information sur la procédure à tenir pour cette année ou sur un éventuel reclassement.

Le SNPTES est intervenu pour indiquer son incompréhension sur la possibilité de proposer une promotion sur un grade de CS qui n'existe plus et a rappelé les informations indiquées sur le site du Ministère concernant le PPCR des ASSAE. Il s'avère que cette année cela n'aura pas d'impact car il n'y a pas de candidat (une non candidature qui n'aurait pas pu candidater car il faut être au 5^{ème} échelon). **Nous avons demandé qu'une information soit faite aux personnels concernés concernant l'application du PPCR (reclassements, date d'effet 1^{er} janvier 2021...).**

2020 : 0 dossier classé et 0 promotion.

2021 : 0 dossier remonté sur 1 promouvable.

Pas de dossier remonté.

TA ASSPAE :

2020 : 1 dossier classé et 0 promotion.

2021 : 1 dossiers remontés sur 1 promouvable.

Le GT a décidé de classer cette année 1 dossier.

TA CTSSSAE:

2020 : 1 dossier classé et 0 promotion.

2021 : 0 dossier remonté sur 1 promouvable.

Pas de dossier remonté.

TA INF CS :

2020 : 1 dossiers classés et 0 promotion

2021 : 1 dossier remonté sur 2 promouvables.

Le GT a décidé de classer cette année 1 dossier.

TA INF HC:

2020 : 1 dossier classé et 0 promotion.

2021 : 1 dossier remonté sur 2 promouvables.

Le GT a décidé de classer cette année 1 dossier.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Vos élus SNPTES en CPE groupe 1

Anne Reveille, Lionel Vernex-Loset, Jean-Michel Girardet, Joëlle Thiery, Franck Demeurie, Cécile Mangavel, Delphine Faure-Catteloin, Chantal Longeaux, Olivier Français, Serge Carrega, Carol Ruhlmann, Audrey Grandgirard, Alexandra Vauclaire et Stéphane Villaume.

SNPTES